

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 781**19 septembre 2001****SOMMAIRE**

(Le) Bonbon Holding S.A., Luxembourg	37448	Nostra Holding S.A., Luxembourg	37450
(Le) Bonbon Holding S.A., Luxembourg	37448	Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37464
(Le) Bonbon Holding S.A., Luxembourg	37448	Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37465
(Le) Bonbon Holding S.A., Luxembourg	37449	P.P.I.L. S.A., Luxembourg	37468
Cocody, S.à r.l., Luxembourg	37480	Padt en Van Kralingen Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37462
(Les) Gantiers Holding S.A.	37447	Papeterie du Luxembourg S.A., Luxembourg	37466
(Les) Gantiers Luxembourg S.A.	37451	Parivest S.A., Luxembourg	37466
I.R.E.C. Holdings, International Real Estate Corpo- ration Holdings S.A., Luxembourg	37445	Parivest S.A., Luxembourg	37466
I.R.E.C. Holdings, International Real Estate Corpo- ration Holdings S.A., Luxembourg	37446	Patrimonia Luxembourg Limited, S.à r.l., Luxem- bourg	37467
Johder Holding S.A., Luxembourg	37443	Postbank (NL), Sicav, Strassen	37462
Junck et Cie, S.e.c.s., Senningerberg	37443	Private Holding of Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	37457
Junck et Cie, S.e.c.s., Senningerberg	37443	Pub K Investments S.A., Luxembourg	37461
Junck Gestion, S.à r.l., Senningerberg	37444	Pub K Investments S.A., Luxembourg	37461
Junck Gestion, S.à r.l., Senningerberg	37444	Putz Meubles Intérieur-Extérieur, S.à r.l., Differ- dange	37465
Lafilux S.A., Luxembourg	37445	Ray International S.A., Differdange	37468
Laurus Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37445	Reef Investissement S.A., Luxembourg	37468
Lux-World Fund, Sicav, Luxembourg	37452	Reef Investissement S.A., Luxembourg	37470
MDS Investments S.A., Luxembourg	37452	René Schmit S.A., Luxembourg	37470
MDS Investments S.A., Luxembourg	37452	Rental Company S.A., Luxembourg	37471
Mercury World Bond Fund, Sicav, Senningerberg .	37455	Rental Company S.A., Luxembourg	37474
Merrill Lynch Equity/Convertible Series, Sicav, Luxembourg	37455	Richco S.A., Luxembourg	37475
N.H. Investment S.A., Luxembourg	37461	Rostar Holding S.A.	37475
Natexis Banques Populaires (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37451	Royal Venise S.A., Livange	37477
Natumed Vertriebs GmbH, Luxembourg	37456	S.C.I. Gaetan, Bettembourg	37478
Natumed Vertriebs GmbH, Luxembourg	37456	Sabah Trustees Management, S.à r.l., Luxemburg	37477
Natumed Vertriebs GmbH, Luxembourg	37456	San Giorgio International S.A., Luxembourg	37474
Natumed Vertriebs GmbH, Luxembourg	37457	San Giorgio International S.A., Luxembourg	37474
Naval Yachting System S.A., Nospelt	37455	SCI Adda, Luxembourg	37480
New Capital Holding S.A., Luxembourg	37454	SCR International S.A.	37478
New Holland Europe S.A., Luxembourg	37457	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg	37478
New Holland Finance S.A., Luxembourg	37461	Seaford Associates Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	37480
New Holland Luxembourg S.A., Luxembourg	37461	Sensei International S.A., Luxembourg	37484
New Holland S.A., Luxembourg	37457	Serrep S.A., Luxembourg	37480
Nian Financière S.A.H., Luxembourg	37462	(La) Sesta S.A.H., Luxembourg	37444
Nostra Holding S.A., Luxembourg	37449		
Nostra Holding S.A., Luxembourg	37450		

Shivani S.A., Luxembourg	37484	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	37479
Shivani S.A., Luxembourg	37484	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	37479
Shore Technologies S.A.	37467	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	37479
Société Générale d'Investissements Immo- biliers S.A., Luxembourg	37488	Taufin International S.A., Luxembourg	37477
Société Immobilière du Moulin S.A., Foetz	37485	Technologies, Services and Investments S.A., Lu- xembourg	37475
Société Immobilière Nuts S.A., Foetz	37458	Technologies, Services and Investments S.A., Lu- xembourg	37475
Société Le Coq Holding S.A., Luxembourg	37483	Technologies, Services and Investments S.A., Lu- xembourg	37476
(La) Sphera S.A., Luxembourg	37446	Technologies, Services and Investments S.A., Lu- xembourg	37476
(La) Sphera S.A., Luxembourg	37446	Technologies, Services and Investments S.A., Lu- xembourg	37476
Svalia Luxembourg S.A., Luxembourg	37488	Tiffany, S.à r.l., Luxembourg	37442
Sybille, S.à r.l., Luxembourg	37478	Tiffany, S.à r.l., Luxembourg	37442
Sybille, S.à r.l., Luxembourg	37479		
Sybille, S.à r.l., Luxembourg	37479		

TIFFANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R. C. Luxembourg B 13.203.

L'an deux mille un, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Victor Becker, commerçant, demeurant à Senningerberg.
2. Madame Maryse Junck, commerçante, épouse de Monsieur Victor Becker, demeurant à Senningerberg, ici représentée par Monsieur Victor Becker, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, en leurs qualités de seuls et uniques associés de TIFFANY, société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte notarié, en date du 14 août 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 221 du 24 novembre 1975, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte notarié en date Spécial C numéro 69 du 18 mars 1986, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 3 juin 1997, en date du 28 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 6 août 1997, et en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 15 janvier 1999,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, à L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Senningerberg, dans la commune de Niederanven.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 février 2001.

G. Lecuit.

(14359/220/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

TIFFANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R. C. Luxembourg B 13.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 février 2001.

G. Lecuit.

(14360/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

JOHDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 79.801.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 13 décembre 2000 pour une durée indéterminée entre JOHDER HOLDING S.A., société anonyme et PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme.

Cette convention porte sur le domicile suivant:
54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

JOHDER HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14241/763/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

JUNCK ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R. C. Luxembourg B 9.868.

L'an deux mille un, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Victor Becker, commerçant, demeurant à Senningerberg, associé commanditaire.
2. JUNCK GESTION, S.à r.l., ayant son siège social à Alzingen, associé commandité, ici représentée par son gérant, Monsieur Victor Becker, prénommé.

Lesquels comparants, en leurs qualités de seuls et uniques associés de JUNCK ET CIE, S.e.c.s., société en commandite simple avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination MADEMOISELLE suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 1 du 3 janvier 1972, transformée en société en commandite simple, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 22 juin 1996, et suivant actes du notaire instrumentant, en date du 28 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 8 août 1997, et en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 15 janvier 1999,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le siège social de L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby à L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins, de sorte que la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Senningerberg, dans la commune de Niederanven.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 février 2001.

G. Lecuit.

(14242/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

JUNCK ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R. C. Luxembourg B 9.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 février 2001.

G. Lecuit.

(14243/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

JUNCK GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R. C. Luxembourg B 54.387.

L'an deux mille un, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Maryse Junck, commerçante, demeurant à Senningerberg,
ici représentée par Monsieur Victor Becker, commerçant, demeurant à Senningerberg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Alzingen, le 10 janvier 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité de seule et unique associée de JUNCK GESTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Alzingen, constituée suivant acte notarié, en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 22 juin 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 7 août 1997,

a déclaré prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le siège social de L-5865 Alzingen, 40, rue de Roeser à L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège social de la société est établi à Senningerberg, dans la commune de Niederanven.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 février 2001.

G. Lecuit.

(14244/220/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

JUNCK GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R. C. Luxembourg B 54.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 février 2001.

G. Lecuit.

(14245/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LA SESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 36.807.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la société en date du 8 février 2001

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société LA SESTA S.A. tenue à Luxembourg, le 8 février 2001, que:

1. Le Conseil a décidé de transférer le siège social du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14250/058/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LAFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.907.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(14249/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.302.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 12 février 2001 que:

1. La démission de Monsieur Eric H.M. Alofs de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 février 2001 a été acceptée.

2. La démission de Maître Pierre Metzler de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 février 2001 a été acceptée.

3. L'assemblée des associés a nommé gérants de la Société avec effet au 13 février 2001 en remplacement de Monsieur Alofs et Maître Metzler:

- M. Rony Vercauteren, directeur, demeurant à B-2880 Bornem, Wielstraat 17,

- M. Wim Rutten, directeur, demeurant à L-1364 Luxembourg, 8, rue de Crécy.

4. Monsieur Rony Vercauteren et Monsieur Wim Rutten termineront les mandats de Monsieur Alofs et de Maître Metzler.

5. La démission de Monsieur W. Kranenburg de ses fonctions de membres du conseil de surveillance de la Société a été acceptée.

6. L'assemblée des associés a nommé membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 13 février 2001 en remplacement de Monsieur Kranenburg:

Monsieur Eric H.M. Alofs, directeur, demeurant à NL-5223 Al' s-Hertogenbosch, Paralleleweg 64.

7. Monsieur Alofs terminera le mandat de Monsieur Kranenburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14253/280/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

I.R.E.C. HOLDINGS, INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A.,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.304.

ACTE RECTIFICATIF

L'an deux mille un, le cinq février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Kim Kirsch, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial des actionnaires de la société INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A., en abrégé I.R.E.C. HOLDINGS, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu de deux pouvoirs qui lui ont été conférés en date du 13 juillet 2000 et qui sont restés annexés au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION S.A. du 14 juillet 2000, documenté par acte du notaire soussigné en date du même jour, numéro 1121/00 de son répertoire.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné en date du 14 juillet 2000 est à rectifier en ce sens que le capital social de la Société était en réalité au jour de l'assemblée générale extraordinaire de 25.000.000,- BEF (vingt-cinq millions

de francs belges) suite à une réduction de capital intervenue le 6 février 1991, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 287 du 25 juillet 1991.

Les troisième, quatrième et sixième résolutions dudit acte sont donc à modifier comme suit, la cinquième résolution étant supprimée:

Troisième résolution

Le capital social de vingt-cinq millions de francs belges (BEF 25.000.000,-) est converti en six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre vingt un cents (EUR 619.733,81).

Quatrième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent soixante-six euros dix-neuf cents (EUR 266,19) pour être porté à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) par incorporation au capital d'une somme de deux cent soixante-six euros dix-neuf cents (EUR 266,19) prélevée sur les résultats reportés de la Société.

Sixième résolution

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de la valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Kirsch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol 128S, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

F. Baden.

(14227/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

**I.R.E.C. HOLDINGS, INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

F. Baden.

(14228/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LA SPHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.390.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour LA SPHERA S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(14251/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LA SPHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.390.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 février 2001

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 29 mars 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 15 octobre 2000:

Conseil d'administration:

MM. Massimo De Meo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Treviso (Italie), président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour LA SPHERA S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14252/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LES GANTIERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 61.500.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LES GANTIERS LIMITED, ayant son siège à St. Helier, Jersey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Jersey, le 3 janvier 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding LES GANTIERS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.500, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 79 du 6 février 1998.

- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 128S, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2001.

F. Baden.

(14259/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 24.847.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(14254/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 24.847.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(14256/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 24.847.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 janvier 2001, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société LE BONBON HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de ABN AMRO TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Du profit qui s'élève à EUR 151.023, un montant de EUR 7.551,15 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE BONBON HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14255/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 24.847.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 7 février 2001, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société LE BONBON HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de ABN AMRO TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Du profit qui s'élève à EUR 135.334, un montant de EUR 6.766 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE BONBON HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14257/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.660.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 7 novembre 2000, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NOSTRA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Le profit de 3.381.433,- LUF est reporté.

7) Un dividende de 11.874.000,- LUF est distribué.

8) Le capital de 6.000.000,- LUF est converti en 148.736,11 EUR, divisés en 6.000 actions sans valeur nominale.

9) L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et onze cents (148.736,11 EUR), représenté par six mille (6.000) actions sans valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOSTRA HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14290/683/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 35.660.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
 Signatures

(14291/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 35.660.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 février 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NOSTRA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Le profit qui s'élève à EUR 7.326,72 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOSTRA HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14292/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LES GANTIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.894.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LES GANTIERS LIMITED, ayant son siège à St. Helier, Jersey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Jersey, le 3 janvier 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme LES GANTIERS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.894, a été constituée suivant acte notarié en date du 11 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 3 février 1997.

- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des mille (1.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 128S, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2001.

F. Baden.

(14260/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 35.141.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social le 15 février 2001*

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Xavier Dupont de son poste d'administrateur. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Nomination de Monsieur Jean-Michel Strasser en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2001.

Luxembourg, le 15 février 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14277/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 février 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en ITL, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 3 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 13 février 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14270/595/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.430.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Mandataires

(14271/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

LUX-WORLD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

L'an deux mille un, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-WORLD FUND, SICAV, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 451 du 11 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Paula Sousa, Attachée de Direction, demeurant à Wasserbillig.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Volvert, employée de banque, demeurant à Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.- Que l'actif net total de la société est au 17 janvier 2001 de cent dix-sept millions huit cent quarante-deux mille cent soixante-trois virgule quatre-vingt-quatorze Euros (117.842.163,94 EUR), représenté par deux cent seize mille cent quatre-vingt-six (216.186) actions sans valeur nominale de LUX-WORLD FUND INCOME, de deux cent cinquante-trois mille sept cent trente-neuf (253.739) actions sans valeur nominale de LUX-WORLD FUND GROWTH et de cent vingt mille cent cinquante-neuf (120.159) actions sans valeur nominale de LUX-WORLD FUND HIGH YIELD.

B.- Que la convocation des actionnaires a été faite:

- a) par des annonces publiées au journal Luxemburger Wort les 27 décembre 2000 et 6 janvier 2001;
- b) par des publications faites au Mémorial C, numéro 911 du 27 décembre 2000 et numéro 10 du 6 janvier 2001.

C.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

D.- Qu'il appert de cette liste de présence que cent quarante-quatre mille quatre cent trente-deux (144.432) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

E.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2000.
- 2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2000; affectation du bénéfice des compartiments et par classe d'actions.
- 3) Donner quitus aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 6) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2000.

144.432 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2000 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

a) Compartiment LUX-WORLD FUND INCOME:

- Actifs nets au 30.09.2000:	40.030.717,57 EUR
- Résultat net réalisé au 30.09.2000:	1.320.554,02 EUR
- Résultat des opérations au 30.09.2000:	1.851.644,06 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) étant zéro, aucun dividende ne sera payé.

Le coupon N° 19 est ainsi déclaré sans valeur.

b) Compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH:

- Actif net au 30.09.2000:	74.170.599,31 EUR
- Résultat net réalisé au 30.09.2000:	2.887.968,39 EUR
- Résultat des opérations au 30.09.2000:	13.780.255,48 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

* la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui sera distribuée sous forme d'un dividende de 10,50 EUR par action; le solde étant réinvesti.

Pour les deux compartiments LUX-WORLD FUND INCOME et LUX-WORLD FUND GROWTH, l'Assemblée Générale décide que le dividende sera représenté par le coupon N° 19 des titres de classe B des compartiments afférents et payable à partir du 07.02.2001.

144.432 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2000.

144.432 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2000, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2002:

Monsieur Raymond Kirsch, président
Monsieur Alphonse Sinnes, vice-président
Monsieur Michel Birel, administrateur
Monsieur Gilbert Ernst, administrateur
Monsieur Jean-Claude Finck, administrateur
Monsieur Henri Germeaux, administrateur
Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur
Monsieur Armand Weis, administrateur.

144.432 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2002.

144.432 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de LUF 878.252,-.

144.432 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Sousa, C. Bettendorff, M. Volvert, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 janvier 2001, vol. 420, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Bascharage, le 16 février 2001.

A. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(14267/236/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NEW CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 47.567.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(14283/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

MERCURY WORLD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 23.040.

Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2001

Messrs A. Dalton, D. Ferguson, F. Le Feuvre, G. Radcliffe, K. Togawa, B. Stone, G. Withers and J.-C. Wolter sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2002.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg sont nommés Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2001.

MERCURY WORLD BOND FUND

Signature

(14272/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.272.

Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(14273/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NAVAL YACHTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8391 Nospelt, 8, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 18.205.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 1999

qui s'est tenue au siège social de la société

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 15 décembre, s'est tenue au siège social de la Société Anonyme NAVAL YACHTING SYSTEM, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de M. Robert Asselin, président du conseil qui appelle aux fonctions de secrétaire Mme Huguette Richard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Dominique Asselin-Busnel.

Sont présents ou représentés tous les actionnaires de la société dont les nom, prénom et adresse ainsi que le nombre de titres qu'ils possèdent, figurent sur la liste des présences ci-annexée.

Monsieur le Président déclare:

1. Tous les actionnaires ayant décidé de se réunir et étant présents ou représentés à l'assemblée, il n'y a pas lieu de justifier de l'envoi de convocations dans les formes prévues par la loi et par les statuts.

2. Qu'en conséquence, la présente assemblée générale régulièrement constituée est apte et habilitée à délibérer et à statuer sur les objets figurant à l'ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 1999, 1998 et années précédentes.

2. Pouvoirs à donner à Monsieur R. Asselin, administrateur-délégué.

L'assemblée générale, après discussion, prend successivement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, à l'unanimité des voix, approuve les comptes sociaux arrêtés aux trente et un décembre des années 1999 et précédentes.

Deuxième résolution

Toujours à l'unanimité des voix, l'assemblée générale décide de réunir toutes les actions dans les mains de Monsieur R. Asselin.

1. Pour négocier et réaliser la vente du bateau Gypsi Island Carpe Diem aux meilleures conditions et pour un prix qui ne soit pas inférieur à cinq cent mille francs français.

2. Pour solder et clôturer tous les comptes et répartir le solde restant entre les partenaires au pro-rata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

3. Pour procéder à la dissolution de la Société NAVAL YACHTING SYSTEM S.A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures trente, après lecture et approbation du procès-verbal qui est signé par tous les membres du bureau et par tous les actionnaires.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 1999

<i>Nom de l'actionnaire</i>	<i>Actions</i>	<i>Signature</i>
- R. Asselin, 77, rue de l'Assomption, F-75016 Paris	750	Signature
- H. Richard, épouse Asselin, 77, rue de l'Assomption, F-75016 Paris	749	
- D. Asselin, 1, avenue P. Doumer, F-75016 Paris	1	Signature
Total des actions:	1.500	

Les membres du bureau

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14282/999/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NATUMED VERTRIEBS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.643.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(14278/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NATUMED VERTRIEBS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.643.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 18 décembre 2000

Les comptes sociaux au 31 décembre 1998 sont approuvés.

Pour publication

NATUMED VERTRIEBS GmbH

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14279/717/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NATUMED VERTRIEBS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.643.

Le bilan au 31 décembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

(14280/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NATUMED VERTRIEBS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.643.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 18 décembre 2000

Les comptes sociaux au 31 décembre 1999 sont approuvés.

Pour publication
NATUMED VERTRIEBS GmbH
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14281/717/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NEW HOLLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.082.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour NEW HOLLAND S.A.
Signature

(14284/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NEW HOLLAND EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.335.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour NEW HOLLAND EUROPE S.A.
Signature

(14285/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PRIVATE HOLDING OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.358.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 19 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Berti Filippo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 19 janvier 2001, M. Gerde Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Pour PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14305/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

**SOCIETE IMMOBILIERE NUTS S.A., Société Anonyme,
(anc. NUTS S.C., Société Civile Immobilière).**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

L'an deux mille, le sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Giancarlo Giacometti, plâtrier, et
- 2) son épouse Madame Marie Bernadette Pinna, sans état particulier, demeurant ensemble à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants prénommés déclarent être les seuls et uniques associés de la Société Civile familiale NUTS S.C., avec siège social à Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 1^{er} février 2000.

Le capital social est fixé à la somme de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées et détenues actuellement comme suit:

1) Monsieur Giancarlo Giacometti, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Madame Marie Bernadette Pinna, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Les comparants, représentant ainsi l'intégralité du capital social, déclarent alors se réunir en assemblée générale extraordinaire ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Acceptation de la démission du gérant statutaire et décharge à lui accorder.
- 2) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, moyennant versement en numéraire d'une somme équivalente, pour le porter de son montant actuel de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) au montant d'un million trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.350.000,- LUF) représenté par mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.
- 3) Adoption de l'EURO comme monnaie de référence et de comptabilité avec effet à ce jour.
- 4) Conversion du capital souscrit d'un million trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.350.000,- LUF) en EURO, au cours de change de quarante virgule trois cent neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) Euro, avec effet à ce jour, de sorte que le capital social sera fixé à trente-trois mille quatre cent soixante-cinq virgule soixante-deux euros (33.465,62 EUR), représenté par mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.
- 5) Augmentation du capital social de la société de trente-quatre virgule trente-huit euros (34,38 EUR) pour le porter au montant arrondi de trente-trois mille cinq cents euros (33.500,- EUR).
- 6) Adoption du statut de société anonyme et adaptation conséquente des statuts aux dispositions légales afférentes.
- 7) Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
- 8) Nomination d'un administrateur-délégué.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant statutaire actuellement en fonction, savoir Monsieur Giancarlo Giacometti et lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, moyennant un versement en numéraire d'une somme équivalente, pour le porter de son montant actuel de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) au montant d'un million trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.350.000,- LUF) représenté par mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales nouvellement créées sont souscrites par les associés proportionnellement à leur participation actuelle et libérées intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter l'EURO comme monnaie de référence et de comptabilité avec effet à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société un million trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.350.000, LUF) en EURO, au cours de change de quarante virgule trois trois neuf neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) Euro, avec effet à ce jour, de sorte que le capital social sera fixé à trente-trois mille quatre cent soixante-cinq virgule soixante-deux euros (33.465,62 EUR), représenté par mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente-quatre virgule trente-huit euros (34,38 EUR) pour le porter au montant arrondi de trente-trois mille cinq cents euros (33.500,- EUR) sans émission de parts sociales nouvelles. Les associés ont à l'instant libéré cette augmentation de capital moyennant versement au compte «capital» de la société de la somme correspondante de trente-quatre virgule trente-huit euros (34,38 EUR).

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer à la société le statut de société anonyme et d'adapter en conséquence les statuts aux dispositions légales afférentes. Cette transformation s'opère sur base des dispositions de l'article 3 alinéas 4 et 6 de la loi de 1915.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SOCIETE IMMOBILIERE NUTS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Foetz.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs terrains, d'immeubles, de bureaux, d'entrepôts, de bâtiments industriels.

Elle pourra d'une façon générale faire au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à la somme de trente-trois mille cinq cents euros (33.500,- EUR), représenté par mille trois cent cinquante (1.350) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libéré.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le cinq du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société et qui sont toujours révocables.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 9. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont toujours révocables.

Art. 11. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

Art. 12. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 14. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés administrateurs de la société pour une durée de six années:

- 1) Monsieur Giancarlo Giacometti, plâtrier, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
- 2) Mademoiselle Sandra Giacometti, étudiante, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
- 3) Monsieur Thierry Giacometti, étudiant, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Est nommé commissaire aux comptes de la société pour une durée d'un an:

Le CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide que le siège social de la société reste fixé à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Déclaration

L'assemblée déclare que la société est propriétaire d'un immeuble sis en Belgique:

Ville de Bastogne, deuxième division Bastogne

- immeuble commercial sur et avec terrain étant un ancien hôtel situé rue de Marche, numéro 8, cadastré section B numéro 242-F2 avec une contenance de 6 ares 41 centiares.

Titre de propriété

Ledit immeuble a été acquis par la société sur les consorts Lebrun suivant acte de vente reçu par les notaire Michel Lonchay de résidence à Sibret, commune de Vaux-sur-Sûre et Joël Tondeur, de résidence à Bastogne, en date du 29 décembre 1999, numéro 8381/99, enregistré à Bastogne le 11 janvier 2000, volume 815, fol. 68, case 13, transcrit au bureau des hypothèques à Neufchâteau le 21 janvier 2000, volume 6200, numéro 13.

Le porteur d'une expédition des présentes est autorisé à procéder à sa transcription au bureau de l'hypothèque compétent en vue de rendre publique le changement de la forme de la société intervenue par le présent acte.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur Giancarlo Giacometti, préqualifié, comme administrateur-délégué conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires.

Monsieur Giancarlo Giacometti a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Giacometti, M. B. Pinna, S. Giacometti, T. Giacometti, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 décembre 2000, vol. 464, fol. 16, case 11. – Reçu 12.514 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2001.

A. Lentz.

(14293/221/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NEW HOLLAND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.083.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour NEW HOLLAND FINANCE S.A.

Signature

(14286/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.084.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14287/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

N.H. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.085.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2001, vol. 549, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour N.H. INVESTMENT S.A.

Signature

(14288/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PUB K INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.496.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14306/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PUB K INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.496.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14307/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

NIAN FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.507.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1998, les mandats des administrateurs M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de six ans et M. Albert Pennacchio, attaché de direction, L-Mondercange, a été nommé administrateur également pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour NIAN FINANCIERE S.A.H., société anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14289/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.765.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Signatures.

(14296/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

POSTBANK (NL), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.350.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable POSTBANK (NL)-SICAV, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.350, constituée suivant acte reçu le 28 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 345 du 2 juillet 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 29 novembre 2000, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu à cette date par le notaire soussigné.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur la totalité des actions actuellement en circulation, 2.140 (deux mille cent quarante) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées.

V.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés les 29 novembre et 14 décembre 2000 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Luxemburger Wort et le Tageblatt, ainsi que dans le Het Financieel Dagblad et le De Officiële Prijscourant.

VI.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 octobre 2000.
- 2.- Approbation du rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3.- Approbation du rapport de Réviseur d'Entreprises conformément à l'article 266 par. 1 de la loi sur les sociétés commerciales.

4.- Constatation de l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

5.- Détermination du lieu de conservation de tous les documents appartenant à la Société.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre les compartiments ING Index Linked Fund-SICAV Postbank Euro Continu Clickfond (le «compartiment absorbant») et POSTBANK (NL)-SICAV-Nettorentefonds (le «compartiment absorbé») a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 790 du 27 octobre 2000.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 1^{er} octobre 2000, enregistré à Luxembourg le 13 octobre 2000, volume 543, folio 98, case 6, prévoit l'absorption de POSTBANK (NL)-SICAV-Nettorentefonds par ING Index Linked Fund-SICAV Postbank Euro Continu Clickfond avec prise d'effet de la fusion au 2 janvier 2001 (date d'effet), date à laquelle le compartiment ING Index Linked Fund-SICAV Postbank Euro Continu Clickfond poursuivra seul les activités des deux compartiments fusionnés.

L'assemblée approuve en outre le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet de fusion prévu par les articles 277 et 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les rapports sur le projet de fusion prévus par les articles 277 et 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales établis par les experts Réviseurs d'Entreprises indépendants, savoir KPMG AUDIT désigné à cette fin par le conseil d'administration de ING Index Linked Fund SICAV et INTERAUDIT, S.à r.l. désigné à cette fin par le conseil d'administration de POSTBANK (NL)-SICAV.

Ces rapports concluent au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

L'assemblée décide d'accepter de rémunérer l'apport de fusion par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale émises par le compartiment ING Index Linked Fund-SICAV Postbank Euro Continu Clickfond, en accord avec le Rapport d'Echange tel que défini dans le projet de fusion susvanté, à savoir le nombre total des actions du compartiment ING Index Linked Fund-SICAV Postbank Euro Continu Clickfond obtenu en divisant la valeur nette d'inventaire par actions de ce compartiment en date du 29 décembre 2000 par la valeur nette d'inventaire par action du compartiment POSTBANK (NL)-SICAV-Nettorentefonds à cette même date.

Troisième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvantés et constatant que toutes les formalités légales prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de procéder à la fusion par absorption du compartiment POSTBANK (NL)-SICAV-Nettorentefonds par le compartiment ING Index Linked Fund-SICAV Postbank Euro Continu Clickfond, avec prise d'effet au 2 janvier 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner aux administrateurs de la société pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat et ce jusqu'au 2 janvier 2001 inclus.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner au commissaire aux comptes de la société pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat et ce jusqu'au 2 janvier 2001 inclus.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité de la totalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

J. Elvinger.

(14302/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.391.

In the year two thousand one, on the eighth of January.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

OCWEN FINANCIAL CORPORATION, having its registered office at 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach, Florida 33401, USA,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, and Miss Céline Bertolone, lawyer, residing in Hayange (France), acting in their respective capacities as proxy holders A and B, by virtue of a proxy established on January 5, 20001.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) it is the sole actual partner of OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by a notarial deed, on November 4, 1999, published in the Mémorial C, Recueil number 7 of January 4, 2000. The articles of incorporation have been modified by a notarial deed on December 13, 1999, published in the Mémorial C, Recueil number 107 of February 1st, 2000, and by deeds of the undersigned notary on August 2, 2000, not yet published and on October 17, 2000, not yet published;

2) it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by six hundred and thirty thousand euro (630,000.- EUR) to bring it from its present amount of one million three hundred and eighty-three thousand nine hundred and twenty-five Euro (1,383,925.- EUR) to two million thirteen thousand nine hundred and twenty-five Euro (2,013,925.- EUR) by the issuing of twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole partner, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to the twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of six hundred and thirty thousand Euro (630,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at two million thirteen thousand nine hundred and twenty-five Euro (2,013,925.- EUR) represented by eighty thousand five hundred and fifty-seven (80,557) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of six hundred and thirty thousand Euro (630,000.- EUR) is valued at twenty-five million four hundred and fourteen thousand one hundred and thirty-seven Luxembourg Francs (25,414,137.- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated are estimated at approximately three hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (350,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

OCWEN FINANCIAL CORPORATION, ayant son siège social à 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach, Florida 33401, USA,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte notarié du 4 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 7 du 4 janvier 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 107 du 1^{er} février 2000 et suivant actes du notaire instrumentant, en date du 2 août 2000, en voie de publication, et, en date du 17 octobre 2000, en voie de publication;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de six cent trente mille euros (630.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq euros (1.383.925,- EUR) à deux millions treize mille neuf cent vingt-cinq euros (2.013.925,- EUR) par l'émission de vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de six cent trente mille euros (630.000,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à deux millions treize mille neuf cent vingt-cinq euros (2.013.925,- EUR) représenté par quatre-vingt mille cinq cent cinquante-sept (80.557) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de six cent trente mille euros (630.000,- EUR) est évalué à vingt-cinq millions quatre cent quatorze mille cent trente-sept francs luxembourgeois (25.414.137,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ferry, C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 15, case 10. – Reçu 254.141 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2001.

G. Lecuit.

(14294/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2001.

G. Lecuit.

(14295/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PUTZ MEUBLES INTERIEUR-EXTERIEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 15, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 50.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2001, vol. 319, fol. 16, case 5/15/2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Signature.

(14308/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PAPETERIE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 69.758.

Réunion du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires nomme:

Monsieur Henrique Rosa Da Silva, employé privé, demeurant à L-6469 Echternach, 9, rue d'Oswweiler, administrateur-délégué pour la S.A. PAPETERIE DU LUXEMBOURG avec droit de cosignature obligatoire.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Pour extrait conforme
N. Hansen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14297/810/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PARIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.394.

EXTRAIT

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Goerens
Administrateur

(14298/731/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PARIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.394.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en session extraordinaire à Luxembourg le jeudi 15 février 2001 à 15.30 heures

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant les périodes clôturées au 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, décide d'approuver le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont les pertes s'élèvent respectivement pour 1998 à FRF 76.597,53, et pour 1999 à FRF 85.782,54.

L'assemblée décide d'affecter ces pertes au compte de report.

Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 1998:	- 74.247,60 FRF
Perte de l'exercice au 31 décembre 1998:	- 76.597,53 FRF
Total perte reportée au 1 ^{er} janvier 1999:	- 150.845,13 FRF
Perte de l'exercice au 31 décembre 1999:	- 85.782,54 FRF
Total perte reportée au 1 ^{er} janvier 2000:	- 236.627,67 FRF

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la gestion de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur les périodes 1998 et 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Suite à l'avis de modification de dénomination du commissaire reçu par le conseil d'administration, l'assemblée générale décide, par vote spécial, de nommer FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, 134, route d'Arion, B.P. 18, L-8001 Strassen au poste de Commissaire aux comptes en remplacement de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., Strassen, démissionnaire. Décharge pleine et entière est accordée au commissaire démissionnaire.

Mlle Monique Goerens souhaitant se retirer du conseil, l'Assemblée Générale décide de nommer Mme Colette Wohl, résidant à Bertrange, en remplacement de Mlle Goerens, administrateur démissionnaire. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Les nouveaux commissaires et administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14299/731/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

PATRIMONIA LUXEMBOURG LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 59.539.

L'an deux mille un, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Etienne Collange, courtier en assurances, demeurant à F-93110 Rosny-sous-Bois, 11, rue Marie-Louise.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée PATRIMONIA LUXEMBOURG LIMITED, S.à r.l., constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 498 du 13 septembre 1997, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 673 du 21 septembre 1998;

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique ratifie l'établissement du siège social de la société depuis le 6 décembre 2000 à Luxembourg, CABINET RICHARD TURNER, réviseur d'entreprise, 51, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Collange, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 février 2001.

G. Lecuit.

(14300/220/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SHORE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.050.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 février 2001:

- Sont acceptées les résignations de l'Administrateur-Délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. et des Administrateurs TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED avec effet immédiat. Décharge leur est accordée.

- Est confirmé avec effet immédiat l'appointement de HODKINSON INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, DODWELL TRADING LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands and QUARRINGTON FINANCE LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de 2003.

- Est confirmée avec effet immédiate l'appointement de QUARRINGTON FINANCE LIMITED comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale de 2003.

- Est acceptée avec effet immédiat la résignation du Commissaire aux Comptes, FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES de Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour SHORE TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14332/760/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.405.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société P.P.I.L. S.A. prise en date du 5 février 2001 que:

M. Raffaele Gentile, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14303/058/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

RAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 38.141.

Suite à une décision prise par l'assemblée générale du 5 avril 1999, le siège social a été fixé au 11-15, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14309/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

REEF INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.495.

L'an deux mille un, le huit janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REEF INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2000, en voie de publication, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2000, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique Pütz, employée privée, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de deux millions quatre cent soixante-deux mille sept cent trente-trois euros (2.462.733,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-sept mille euros (527.000,- EUR) à deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-trois euros (2.989.733,- EUR) par l'émission de soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-trois (79.443) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération en espèces et avec une prime d'émission.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux millions quatre cent soixante-deux mille sept cent trente-trois euros (2.462.733,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-sept mille euros (527.000,- EUR) à deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-trois euros (2.989.733,- EUR) par l'émission de soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-trois (79.443) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Renaud Rivain, administrateur de sociétés, demeurant à Cinca 16, Madrid 28002, Espagne, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 22 décembre 2000, lequel a déclaré souscrire 12.409 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 25 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
2. BUCKLAN OVERSEAS INC., ayant son siège social au 50, Shirley Street, Nassau, Bahamas, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2000, laquelle société a déclaré souscrire 17.760 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
3. Monsieur Carlos Llari de Sangenis y Seix, administrateur de sociétés, demeurant à Avda. De Brasil, 27-9A Madrid, Espagne, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 2 janvier 2001, lequel a déclaré souscrire 3.818 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 25 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
4. APM INVEST LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Peter Port Guernsey, le 2 janvier 2001, laquelle société a déclaré souscrire 14.891 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
5. Monsieur Alberta Núñez-Lagos Burguera, administrateur de sociétés, demeurant à Alfonso XII, 44, Madrid, Espagne, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 2 janvier 2001, lequel a déclaré souscrire 4.362 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
6. WORTHY TRUST COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Union House, Union Street, St. Helier, Jersey, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 29 décembre 2000, lequel a déclaré souscrire 4.845 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
7. Monsieur José Maria Castané Ortega, administrateur de sociétés, demeurant à Plaza Marquès de Salamanca 9 - 4º izda, 28006 Madrid, Espagne, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 29 décembre 2000, lequel a déclaré souscrire 12.791 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
8. Monsieur Eduardo Fernandez-Combarro Cortijo, administrateur de sociétés, demeurant à Pza. Marqués de Salamanca 9, Madrid, Espagne, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 29 décembre 2000, lequel a déclaré souscrire 2.386 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.
9. HERRING GULL LIMITED, ayant son siège social à Suite 3, Engineer Lane, Gibraltar, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 4 décembre 2000,

laquelle a déclaré souscrire 955 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.

10. Monsieur Howard Youngstein, administrateur de sociétés, demeurant à 10 Row Church, Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 janvier 2001, lequel a déclaré souscrire 4.845 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.

11. Madame Susan Pover, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Luc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 4 janvier 2001, laquelle a déclaré souscrire 381 actions nouvelles et les libérer en espèces à concurrence de 100 % ensemble avec une prime d'émission de 21,38 EUR par action.

En conséquence, les actions ont été libérées en espèces à concurrence d'un montant de deux millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante-cinq virgule vingt-cinq euros (2.085.455,25 EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze virgule trente-quatre euros (1.698.491,34 EUR), de sorte que la somme de trois millions sept cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule cinquante-neuf euros (3.783.946,59 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-trois euros (2.989.733,- EUR) représenté par quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-trois (96.443) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission, soit un montant total de 4.161.224,34 EUR est évalué à cent soixante-sept millions huit cent soixante-trois mille trois cent soixante-quatorze francs luxembourgeois (167.863.374,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ un million huit cent vingt mille francs luxembourgeois (1.820.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Pütz, M. Schmit, L. Sunnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 15, case 4. – Reçu 1.678.634 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2001.

G. Lecuit.

(14310/220/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

REEF INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2001.

G. Lecuit.

(14311/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

RENE SCHMIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.595.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14312/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

RENTAL COMPANY S.A., Société Anonyme.
(anc. Société à responsabilité limitée).

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 65.302.

L'an deux mille un, le huit février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) La société SAFE STICHTING, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à 1075 AD Amsterdam, Koningslaan 34,

ici représentée par Monsieur Jan Selin, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 7 février 2001.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée RENTAL COMPANY, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.302, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 695 du 28 septembre 1998, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2000 et décide d'affecter les résultats comme suit:

Résultat de l'exercice:	152.535,- LUF
Résultats reportés antérieurs:	- 21.629,- LUF
Solde à affecter:	130.906,- LUF
Réserve légale (5 %):	6.545,- LUF
Résultats reportés (solde)	124.361,- LUF

Les comptes annuels ci-avant approuvés resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

L'associée accepte la démission de Monsieur Tom Kamphuisen de sa fonction de gérant de la société et lui donne décharge.

Troisième résolution

L'associée décide de transformer la société à responsabilité limitée RENTAL COMPANY, S.à r.l. en société anonyme. Il résulte d'un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, que l'actif net de la Société est au moins égal à son capital de 500.000,- LUF.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des nos travaux de révision, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif net de la Société au 31 décembre 2000, qui correspond au moins aux 500 actions de valeur nominale de LUF 1.000,- à émettre dans le cadre de la transformation en société anonyme.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les cinq cents (500) parts sociales existantes sont échangées contre cinq cents (500) actions de mille francs (1.000,- frs) chacune.

Quatrième résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

De l'accord de l'associée unique, les sept cent cinquante (750) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par:

1. La société SAFE STICHTING, prénommée, ici représentée par Monsieur Jan Selin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 7 février 2001, sept cent quarante-neuf actions	749
2. M ^e Harold Parize, avocat, demeurant à Luxembourg, une action	1
Total: sept cent cinquante actions	750

Les sept cent cinquante (750) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ensuite, l'Assemblée est continuée en présence du deuxième associé pour prendre les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune sont remplacées par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de RENTAL COMPANY S.A.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition par tous moyens, aux fins de location, de tous équipements, agencements et installations de cuisine.

La société pourra participer à l'organisation et au développement de toute société industrielle ou commerciale sous la forme de prêts, de garanties ou de toute autre manière.

La société pourra effectuer toutes transactions mobilières et immobilières, qu'elles soient de nature financière, industrielle, commerciale ou civile, pour autant que ces transactions soient en relation directe ou indirecte avec l'activité décrite ci-dessus.

La société pourra prendre des participations, participer à la direction et au financement de sociétés et entreprises de toute autre nature. Elle pourra poursuivre son objet directement ou indirectement en agissant pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou en coopération, et effectuer toute opération qui promeut son objet social ou l'objet social de la société dans laquelle elle prend des intérêts.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2001, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera modifié en conséquence.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre ou télégramme.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage la voix du président sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars à onze heures, et pour la première fois en deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions impérativement prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Septième résolution

Les associées décident de procéder aux nominations statutaires suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Alan Ridgway, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- b) Monsieur Frank Lee, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- c) Monsieur Thomas Goldschmidt, employé privé, demeurant à Luxembourg.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa transformation, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Selin, H. Parize, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 128S, fol. 32, case 7. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.

F. Baden.

(14313/200/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

RENTAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

F. Baden.

(14314/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.204.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(14319/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 janvier 2001

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Germain Birgen comme nouvel administrateur avec effet au 20 mars 2000, en remplacement de M. Gustave Stoffel qui a présenté sa démission.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
 Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Vittorio Roncoroni, gérant de société, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14320/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

RICHCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.906.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(14315/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

ROSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 13, case 9, que la société ROSTAR HOLDING S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2001.

Signature.

(14316/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

TECHNOLOGIES, SERVICES AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.636.

Le bilan au 7 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(14351/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

TECHNOLOGIES, SERVICES AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.636.

Report of the Liquidator to the General Meeting of Shareholders

Ladies and Gentlemen,

We have the honour of reporting on the liquidation of the company as provided in Article 151 of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

1. Mission

In compliance with the decisions of the Extraordinary General Meeting of November 9th, 2000, held before Paul Bettingen, notary public, residing in Niederanven, the company TECHNOLOGIES, SERVICES, INVESTMENTS S.A. has been dissolved.

We have been appointed as liquidator of the company, with the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law on commercial companies, as amended.

2. Liquidation

The assets have been distributed to the shareholders of the company. The balance sheet and the profit and loss statement will remain attached to the present report.

Consequently as at December 7th, 2000, the company has no further activity, assets or liabilities and we recommend that the liquidation be closed.

The liquidator specifically bring to the attention of the shareholders that the shareholders must reimburse (part of) the distribution which they have received if any liability of the company comes up after liquidation which was not entirely provided for in the liquidation accounts.

3. Conclusion

Pursuant to Article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the liquidator proposes the General Meeting:

1. to acknowledge the present report of liquidation;
 2. to appoint a special auditor for the liquidation (commissaire à la liquidation) to verify the operations and accounts of the liquidation;
 3. to set the date of a general meeting to be convened to close the liquidation, with the following agenda:
 - * report of the special auditor for the liquidation;
 - * discharge to be given to the liquidator and to the special auditor for the liquidation;
 - * closing of the liquidation;
 - * designation of the place where the books and the corporate documents will be deposited and kept during five years.
- The present report has been duly present to the Ordinary General Meeting on December 7th, 2000.

Luxembourg, December 7th, 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidator

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14352/683/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

TECHNOLOGIES, SERVICES AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.636.

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société TECHNOLOGIES, SERVICES & INVESTMENTS S.A. en liquidation tenue au siège social en date du 7 décembre 2000 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Nomination de EURAUDIT, S.à r.l. demeurant à Luxembourg comme Commissaire à la liquidation.
 - 2) La date de l'assemblée de clôture de la liquidation est fixée au 21 décembre 2000 et aura comme ordre du jour:
 1. Le rapport du Commissaire à la liquidation;
 2. La décharge à donner au liquidateur et au Commissaire à la liquidation;
 3. La clôture de la liquidation
 4. La décision de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux durant cinq ans.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14353/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

TECHNOLOGIES, SERVICES AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.636.

Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société TECHNOLOGIES, SERVICES & INVESTMENTS S.A., en liquidation tenue au siège social en date du 21 décembre 2000 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- 2) Clôture de la liquidation.
- 3) Désignation de ABN AMRO TRUST LUXEMBOURG S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme étant l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14354/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

ROYAL VENISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Livange, route de Bettembourg.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Livange le 15 février 2001 que Monsieur Lateza Domenico a été révoqué de son poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat. Il n'a pas été procédé à son remplacement.

Madame Sylvie Jacques Alconada a été maintenue dans ses fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14317/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SABAH TRUSTEES MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

H. R. Luxembourg B 63.899.

AUSZUG

Es erhellt aus einem Beschluss unter Privatschrift vom 26. September 2000, einregistriert in Luxemburg, am 10. Januar 2001, Band 548, Blatt 19, Feld 8, dass

- Herr Axel Schlosser mit Wirkung vom 22. August 2000 nicht mehr Geschäftsführer der Firma SABAH TRUSTEES MANAGEMENT, S.à r.l., ist.

- Seine Majestät Sultan KudhAR Kiram Bin Sultan Hadji Mohammad Julaspi Ibni Sultan Hadji Mohammad Jamalul Kiram II, wohnhaft in Hyatt Regency Kinabalu Complex, Jalan Datuk Salleh Sulong, 88994 Kota Kinabalu, Sabah, Malaysia zum neuen Geschäftsführer ernannt wurde.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. Februar 2001.

A. Schwachtgen.

(14318/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.951.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 1^{er} février 2001**Première résolution*

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Mme Bacci Federica, de sa fonction d'administrateur datée du 10 janvier 2001, décide d'accepter sa démission et la remercie pour l'activité qu'elle a déployé jusqu'à ce jour, lui donnant pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001, M. Verlaine Jean-Pierre, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de ratifier les décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 11 décembre 2000 et en particulier les suivantes:

- Ratification de la décision de cession de BOTTEGA VENETA B.V. au Gruppo Gucci;
- Le conseil décide de conférer individuellement aux administrateurs, y compris l'administrateur nommé au sein de la présente réunion, M. Verlaine Jean-Pierre, tous les pouvoirs nécessaires, dont ceux de substitution, pour finaliser l'opération de cession de la participation au Gruppo Gucci ainsi que pour signer tous documents et/ou actes y relatifs.

Pour extrait conforme

TAUFIN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14349/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.799.

An Extraordinary General Meeting of the Shareholders of SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the «Company») was held on 12th December 2000 to appoint with immediate effect two additional Directors of the Company, namely Mr John Harte, Head of European Marketing, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED, and Mr Carlo Trabattoni, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (ITALY) SIM S.p.A.

Furthermore, the Board of Directors of the Company has resolved to appoint Mr Mark Smith, Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, as a Director of the Company in replacement of Mr Richard Mountford, who resigned with effect from 28th November 2000.

Traduction française:

Une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») s'est tenue le 12 décembre 2000 aux fins de nommer, avec effet immédiat, deux Administrateurs supplémentaires de la Société, nommément Monsieur John Harte, Head of European Marketing, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED, et Monsieur Carlo Trabattoni, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (ITALY) SIM S.p.A.

En outre, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Mark Smith, Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, au poste d'Administrateur de la Société en lieu et place de Monsieur Richard Mountford qui a démissionné en date du 28 novembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

N. Burnham / F. Hizette

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14321/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

S.C.I. GAETAN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 64, rue de la Montagne.

Les associés se considérant comme dûment convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour, décident unanimement de transférer le siège social à L-3259 Bettembourg, 64, rue de la Montagne, et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bettembourg.»

Luxembourg, le 2 février 2001.

R. Savonitto / F. Savonitto-Herges / C. Deleigle

Associé-administrateur / Associée / Associée

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14322/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SCR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.757.

Le propriétaire, ainsi que le locataire de l'immeuble situé à Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, déclare par la présente que la société n'est pas autorisée de fixer son siège social, ou autre siège quelconque, à cette adresse.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14324/607/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.741.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14343/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.741.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14344/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.741.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14345/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.741.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14346/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.741.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14347/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.741.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(14348/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SCI ADDA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
tenue au siège social en date du 3 janvier 1999*

Le capital social a été converti en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999.

Le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 99,16 (quatre-vingt-dix-neuf virgule seize euros), divisé en quatre mille (4.000) parts sans valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme

SCI ADDA

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14323/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.861.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(14325/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SERREP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.511.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(14327/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

COCODY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Anne Mestrallet, enseignante, demeurant à Abidjan 01, Côte d'Ivoire, B.P. 4132.

2.- Monsieur Benjamin Mestrallet, étudiant, demeurant à F-33000 Bordeaux, 157, Cours de la Somme.

3.- Monsieur Rémi Noirielle, gérant de société, demeurant à Abidjan 01, Côte d'Ivoire, B.P. 6055.

Les comparants ci-avant nommés sub 1 à sub 3 sont tous ici représentés par Maître Karine Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, es dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente notamment d'art africain, principalement par le biais d'un site internet.

La société aura également pour objet toute mission de conseil dans le domaine précité.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de COCODY, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Anne Mestrallet, préqualifiée, cinquante-cinq parts sociales	55
2.- Monsieur Benjamin Mestrallet, préqualifié, sept parts sociales	7
3.- Monsieur Rémi Noiriél, préqualifié, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pro fisco

Pour les besoins du fisc, il est constaté que le montant du capital social souscrit à hauteur de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est l'équivalent de cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (LUF 500.215,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Anne Mestrallet, enseignante, demeurant à Abidjan 01, Côte d'Ivoire, B.P. 4132.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Schmitt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2001, vol. 857, fol. 22, case 8. – Reçu 5002 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2001.

J.-J. Wagner.

(14407/239/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOCIETE LE COQ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
(anc. SOCIETE LE COQ S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.337.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE LE COQ S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 112 du 16 mars 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 42.337.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant à B-Aix-sur-Cloie, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à Eischen.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de SOCIETE LE COQ S.A. en SOCIETE LE COQ HOLDING S.A.
2. Changement de l'objet social pour transformer la société en société holding 1929.
3. Modification subséquente de l'article 15 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en SOCIETE LE COQ HOLDING S.A., et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il est formé une société anonyme holding, sous la dénomination de SOCIETE LE COQ HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social pour transformer la société en société anonyme holding, et de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: I. Schul, P. Ceccotti, F. Dumont, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

E. Schlessler.

(14338/227/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SENSEI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.798.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2001 qu'ont été élus Administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006, Monsieur Sylvain Imperiale, Directeur Général, demeurant à Luxembourg, Madame Maria Linosa, Fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, Monsieur Xavier Sguerra, Comptable, demeurant à Luxembourg en remplacement de A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., démissionnaires. Décharge est accordée à ces derniers pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Il résulte également de ladite Assemblée que la société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été élue Commissaire aux Comptes pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000, en remplacement de la société anonyme FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., démissionnaire. Décharge est accordée à cette dernière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Enfin, il résulte de la même Assemblée que le siège social a été transféré du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14326/727/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SHIVANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.344.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(14330/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SHIVANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.344.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 octobre 2000, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société SHIVANI S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

7) La perte qui s'élève à USD 3.260,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHIVANI S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14331/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

**SOCIETE IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU MOULIN).**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Giancarlo Giacometti, plâtrier, né à I-Torre Calzolari/Gubbio le 9 novembre 1953 (matricule: 19531109174),

2) son épouse Madame Marie Bernadette Pinna, sans état particulier, née à F-Algrange le 26 octobre 1958 (matricule: 19581026385), demeurant ensemble à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, mariés sous la régimes de la communauté légale à défaut de contrat de mariage.

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants prénommés déclarent être les seuls et uniques associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU MOULIN, avec siège social à Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 13 septembre 2000, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 29 septembre 2000, volume 1653, numéro 62, mais non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à la somme de quatorze millions de francs luxembourgeois (14.000.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-huit mille francs luxembourgeois (28.000, LUF) chacune.

Le capital social a été libéré moyennant apport immobilier décrit ci-après.

Les parts sociales sont détenues actuellement comme suit:

1) Monsieur Giancarlo Giacometti, plâtrier, né à I-Torre Calzolari/Gubbio le 9 novembre 1953, trois cent 375
soixante-quinze parts sociales

2) son épouse Madame Marie Bernadette Pinna, sans état particulier, née à F-Algrange le 26 octobre 1958, de- 125
meurant ensemble à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, cent vingt-cinq parts sociales

Total: cinq cents parts sociales 500

Les comparants, représentant ainsi l'intégralité du capital social, déclarent alors se réunir en assemblée générale extraordinaire ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Acceptation de la démission du gérant statutaire et décharge à lui accorder.

2) Adoption de l'EURO comme monnaie de référence et de comptabilité avec effet à ce jour.

3) Conversion du capital souscrit de quatorze millions de francs luxembourgeois (14.000.000,- LUF) en EURO, au cours de change de quarante virgule trois trois neuf neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) Euro, avec effet à ce jour, de sorte que le capital social sera fixé à trois cent quarante-sept mille cinquante virgule quatre-vingt-treize euros (347.050,93 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

4) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de quarante-neuf virgule zéro sept euros (49,07 EUR) sans création d'actions nouvelles moyennant versement en numéraire d'une somme équivalente, pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante-sept mille cinquante virgule quatre-vingt-treize euros (347.050,93 EUR) à un montant de trois cent quarante-sept mille cent euros (347.100,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

5) Adoption du statut de société anonyme et adaptation conséquente des statuts aux dispositions légales afférentes.

6) Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

7) Nomination d'un administrateur-délégué.

8) Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant statutaire actuellement en fonction, savoir Monsieur Giancarlo Giacometti et lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter l'EURO comme monnaie de référence et de comptabilité avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de quatorze millions de francs luxembourgeois (14.000.000,- LUF) en EURO, au cours de change de quarante virgule trois trois neuf neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) Euro, avec effet à ce jour, de sorte que le capital social sera fixé à trois cent quarante-sept mille cinquante virgule quatre-vingt-treize euros (347.050,93 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de quarante-neuf virgule zéro sept euros (49,07 EUR) sans création d'actions nouvelles moyennant versement en numéraire d'une somme équivalente, pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante-sept mille cinquante virgule quatre-vingt-treize euros (347.050,93 EUR) à un montant de trois cent quarante-sept mille cent euros (347.100.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Le notaire constate que le montant de quarante-neuf virgule zéro sept euros (49,07 EUR) a été effectué sur un compte bancaire de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer à la société le statut de société anonyme et d'adapter en conséquence les statuts aux dispositions légales afférentes. Cette transformation s'opère sur base des dispositions de l'article 3 alinéas 4 et 6 de la loi de 1915.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SOCIETE IMMOBILIERE DU MOULIN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Foetz.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs terrains, d'immeubles, de bureaux, d'entrepôts, de bâtiments industriels.

Elle pourra d'une façon générale faire au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à la somme de trois cent quarante-sept mille cent euros (347.100,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libéré.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le cinq du mois de juin à 16.00 heures et pour la première fois en deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société et qui sont toujours révocables.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 9. La société sera engagée par la signature collective de collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont toujours révocables.

Art. 11. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

Art. 12. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 14. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Libération

Les actionnaires constatent que le capital social a été intégralement libéré au moment de la constitution de la société civile immobilière moyennant apport fait par les époux Giacometti-Pinna d'un immeuble sis à Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains comme suit:

numéro 546/1590, lieu-dit: «Mondorf», maison, place, contenant 06.90 ares.

Titre de propriété:

Les époux Giancarlo Giacometti-Marie Bernadette Pinna sont devenus propriétaires de l'immeuble ci-avant prédécrit pour l'avoir acquis de la société anonyme BUREAU THIERRY HAVELANGE LUXEMBOURG, avec siège social à Mondorf-les-Bains, suivant acte de vente reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains le 15 novembre 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 29 novembre suivant, volume 1440, numéro 131.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés administrateurs de la société pour une durée de six années:

- 1) Monsieur Giancarlo Giacometti, plâtrier, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
- 2) Mademoiselle Sandra Giacometti, étudiante, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
- 3) Monsieur Thierry Giacometti, étudiant, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Est nommé commissaire aux comptes de la société pour une durée d'un an:

Le CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide que le siège social de la société reste fixé à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur Giancarlo Giacometti, préqualifié, comme administrateur-délégué conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires.

Monsieur Giancarlo Giacometti a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Giacometti, M. B. Pinna, S. Giacometti, T. Giacometti, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 novembre 2000, vol. 464, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 janvier 2001.

A. Lentz.

(14333/221/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.892.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
de la société en date du 1^{er} février 2001*

Résolution unique

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14334/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

SVALIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.331.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 6 février 2001 lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de VILNIAUS SVALIA UAB, Jurga Simeliuniene et Petras Simeliunas en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée.

- Nora Petrauskaite, administrateur de sociétés, demeurant à Gedimino av. 64-1000, 2001 Vilnius, Lituanie et Tatjana Bartnikiene, administrateur de sociétés, demeurant à Zygio 16-19, 2004 Vilnius, Lituanie ont été nommé administrateurs en leur remplacement.

- Les mandats des nouveaux Administrateurs se termineront dès après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels de

- Dorénavant, le Conseil d'Administration sera donc composé des personnes suivantes:

- Nora Petrauskaite, administrateur de sociétés, de résidence à Gadimino av. 64-1000, 2001 Vilnius, Lituanie,

- Tatjana Bartnikiene, administrateur de sociétés, de résidence à Zygio 16-19, 2004 Vilnius, Lituanie,

- Valdemars Valkuns, administrateur de sociétés, de résidence à Bauskas iela 3, 1004 Riga, Lettonie.

Pour réquisition et publication

SVALIA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14342/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.
